

La section suivante définit les tarifs applicables dans le cadre de votre Convention avec CMC Markets Canada Inc. ('CMC Canada') sur la négociation de contrats de différence ('CFDs').

Sauf définition dans la présente déclaration des coûts, certains mots et expressions en majuscules dans le présent document ont la signification qui leur est donnée dans nos conditions générales.

Nous pouvons modifier cette Grille Tarifaire en vous envoyant un préavis écrit. Les modifications seront applicables à la date indiquée dans le préavis qui aura lieu au moins 10 jours ouvrables après l'envoi du préavis, sauf si cette modification est demandée ou exigée par une autorité canadienne de réglementation des valeurs mobilières. Les modifications du pourcentage de Couverture seront apportées conformément aux Conditions Générales de CMC Canada et peuvent prendre effet immédiatement.

1. Taux de Commission des CFD sur actions.

Lorsque vous tradez des CFD sur actions sur notre Plateforme, une commission est imputée à votre compte à l'exécution de tout ordre.

Pays/marché	Commission	Devise de la commission	Commission minimum
Canada	1 Cent par CFD sur action	CAD	8,00 CAD
États-Unis	1 Cent par CFD sur action	USD	8,00 USD
Australie	0,09%	AUD	7,00 AUD
Danemark	0,08%	DKK	90,00 DKK
France	0,06%	EUR	5,00 EUR
Allemagne	0,08%	EUR	9,00 EUR
Hong Kong	0,18%	HKD	50,00
Irlande	0,08%	EUR	9,00 EUR
Italie	0,10%	EUR	5,00 EUR
Japon	0,15%	JPY	1 000 JPY
Singapour	0,10%	SGD	10,00 SGD
Espagne	0,06%	EUR	5,00 EUR
Suède	0,04%	SEK	49,00 SEK
Suisse	0,08%	CHF	9,00 CHF
Pays-Bas	0,08%	EUR	9,00 EUR
R.-U.	0,08%	GBP	9,00 GBP

2. Taux de transaction

2.1 Le coût de transaction d'une transaction sur CFD, quelle que soit sa classe d'actif, inclut le spread, qui correspond à la différence entre le prix d'achat et le prix de vente que vous payez. Le ticket d'ordre affiche le spread avant l'entrée. Vous pouvez également voir le spread actuel pour tout instrument en vous reportant à la section Générale pour l'instrument correspondant sur la Plate-forme. Alternativement, les détails généraux des spreads que nous proposons sont également disponibles sur la page produit de notre Site Web.

3. Frais de Financement

- 3.1 Les frais de financement pour les CFD sur actions et les CFD sur indices en espèces détenus sur le Compte à 22h00 GMT peuvent être soumis à un frais de financement. Les frais de financement reposent sur le taux interbancaire sous-jacent pour la devise (voir tableau ci-dessous) majoré de 2,5% sur les positions acheteuses et minoré de 2,5% sur les positions vendeuses.
- 3.2 Les frais de financement sont imputés pour les positions acheteuses et crédités pour les positions vendeuses, sauf si le taux interbancaire sous-jacent est égal ou inférieur à 2,5%, auquel cas les positions vendeuses peuvent encourir un frais de financement et sont déduites des liquidités de votre compte.

Currency	Interbank rate
CAD	Acceptations bancaires Canada 1 mois
USD	SOFR
AUD	Traite d'acceptation bancaire 1 mois
DKK	Taux interbancaire appliqué Copenhague
EUR	EUROSTR
GBP	SONIA
HKD	Taux interbancaire appliqué Hong Kong
IDR	1 mois Caution
JPY	TONA
NOK	Taux interbancaire appliqué Norvège 1 mois
NZD	Traite bancaire 1 mois
SEK	Taux interbancaire appliqué Stockholm 1 mois
CHF	SARON
SGD	SORA

- 3.3 Les frais de Financement pour les CFD cash sur matières premières et obligations se basent sur les frais de financement inférés et inhérents aux contrats Futures sous-jacents, à partir desquels les cours de nos CFD sur matières et obligations sont issus. Un cours cash caractérise un produit sans échéance fixe ou date de règlement. Le cours de nos produits cash sur matières premières et obligations suppriment ce frais de financement inféré (comme décrit précédemment) afin de créer un cours 'cash' en continu. Le frais de financement inféré journalier est ensuite appliqué et constitue notre frais de financement, qui peut être positif ou négatif.
- 3.4 Les frais de financement pour les CFDs sur FX se basent sur le taux tom-next ('Tomorrow to Next Day') du marché sous-jacent de la paire de devises concernée et sont exprimés en pourcentage annuel.

Frais de financement position acheteuse = Taux Tom-Next % -1%
Frais de financement position vendeuse = Taux Tom-Next % +1%

Différents taux vont coter pour les positions acheteuses et vendeuses et sont activement négociés entre les banques. Les taux ton-next du marché sous-jacent se basent sur le différentiel de taux d'intérêt entre les deux devises. Généralement, si le taux d'intérêt entre les deux devises. Généralement, si le taux d'intérêt de la devise de gauche est plus élevé que celui de la deuxième devise dans la parité concernée (sujet au 1% d'ajustement comme mentionné ci-dessus) et si vous détenez une position acheteuse, le frais de financement est crédité sur votre compte. Inversement, si vous détenez une position vendeuse dans ce cas de figure, le frais de financement est débité de votre compte..

4. Commissions pour les ordres stop loss garantis

Si vous souhaitez placer un OSLG sur une transaction, vous devrez payer une prime. Cette dernière est désignée sur notre Plateforme et par nos Conditions Générales comme étant la Commission pour les OSLG.

La Commission pour les OSLG exigée pour votre transaction sera calculée en utilisant la Commission pour les OSLG applicable par unité, consultable au sein du menu « Général » de notre Plateforme pour chaque Produit (voir Ordre Stop Loss Garantie), et le Cours actuel.

Le calcul pour la Commission pour les OSLG est le suivant :

Coût par Unité x nombre d'Unités négociées

Exemple :

Pour le ETF "iShares S&P/TSX 60 Index", si le taux de la Commission pour les OSLG est de \$1.00 CAD par Unité pour une transaction de 10 Unités, la Commission pour les OSLG est de \$10.00 CAD (\$1.00 X 10 = \$10.00 CAD).

Si l'OSLG n'est pas déclenché, 50% de la prime initiale versée lors de la mise en place de l'OSLG vous sera remboursé lors de la clôture de la transaction.

5. Frais d'inactivité d'un compte dormant

Des frais d'inactivité mensuels seront déduits du solde de tout compte inactif. À cette fin, un compte sera considéré comme étant dormant s'il n'y a pas de positions ouvertes et s'il n'y a pas eu d'autre activité de trading depuis une période continue d'un an. Les frais d'inactivité mensuels seront déduits d'un compte inactif jusqu'à ce que :

- a. le compte est fermé par vous-même ou CMC Markets;
- b. l'activité de négociation recommence sur le compte; ou
- c. le solde du compte est réduit à zéro.

Le montant des frais d'inactivité mensuels dépendra de la devise de votre compte. Veuillez consulter le tableau pour ci-dessous pour trouver les frais d'inactivité mensuels applicables à votre compte :

DEVISE DU COMPTE	FRAIS MENSUELS D'INACTIVITÉ
USD	\$15
CAD	\$15

Les frais d'inactivité mensuels seront déduits à terme échu le ou vers le premier jour ouvrable de chaque mois civil.

Une fois que le solde d'un compte inactif est réduit à zéro, CMC Markets ne déduira pas de frais d'inactivité mensuels supplémentaires sur son compte inactif. Un compte inactif n'engendrera pas de solde négatif à la suite de la déduction de la charge d'inactivité mensuelle.

6. Conversion des devises

Tout profit réalisé ou perte réalisée sera automatiquement converti dans la devise du compte, au taux de conversion de la devise CMC.

Le taux de conversion de la devise de CMC est la moyenne de nos produits de change au comptant pour la paire de devises +/-0,50 %. CMC Markets convertira le montant des profits et des pertes de l'opération sur marge CFD en devise étrangère dans la devise de votre compte en utilisant ce taux.

Notre taux de change convertit la devise du produit en devise du compte sur la base de notre taux de conversion de devise CMC qui peut être sujet à des changements à tout moment (voir nos conditions générales de vente).